

Q-10 L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.

- Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2009 à 2013.
 - Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.
 - Les prélèvements à l'égard des sociétés minières pour 2012 et 2013 sont des données préliminaires.

PRÉLÈVEMENT FISCAUX DIRECTS EFFECTUÉS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS
(prélèvements fiscaux et régime de droits miniers, en millions de dollars)

	2009	2010	2011	2012 ^p	2013 ^p
Prélèvements fiscaux					
Impôt à payer sur le revenu des sociétés	6	18	24	15	7
Taxe sur le capital	21	11	0	-	-
Cotisation des employeurs au FSS	42	48	54	49	19
Sous-total – prélèvements fiscaux	69	77	78	64	26
Régime d'impôt minier					
Sociétés productrices					
Valeur brute de la production	4 039	5 762	7 265	6 735	6 317
Profit minier	505	1 988	2 341	1 120	475
Impôt minier déclaré	63	279	351	186	79
Crédits de droits réclamés	-1	-4	-1	-4	-2
Impôt minier net : sociétés productrices	62	275	351	182	77
Sociétés juniors					
Crédits de droits réclamés	-15	-12	-11	-17	-19
Sous-total – régime d'impôt minier (net)	47	264	339	165	58
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	116	341	417	229	84

p : Les prélèvements fiscaux ainsi que les données concernant le régime d'impôt minier pour 2012 et 2013 sont préliminaires.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés juniors (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés. Par contre, le nombre de sociétés minières considérées pour le calcul des prélèvements fiscaux est supérieur au nombre de sociétés visées par le régime d'impôt minier, pour plusieurs raisons. Par exemple : certaines entreprises minières œuvrant en exploration ne font de déclaration de droits miniers; une mine est exploitée par une société et cette dernière peut faire partie d'un groupe de sociétés, qui elles font toutes partie du secteur minier; des entreprises du secteur minier peuvent ne pas être assujetties au régime minier (sable, carrière, etc.).